

LA Conférence d'hier; la convention de demain.

Comme nos lecteurs le savent déjà, les élections primaires ont eu lieu pendant la journée d'avant hier...

Autre décision qui nous semble d'un bon augure. Les délégués ont résolu de ne former que deux comités...

Durant toute la séance, le bon accord n'a cessé de régner entre tous les délégués présents...

MORT DE L'HON JAMES EUSTIS

Les Etats-Unis, en général, et la Louisiane en particulier viennent de faire une perte sensible...

Il est mort d'une maladie de cœur qui l'a enlevé en trois ou quatre jours. Il était bien portant...

—C'était un train de midi quarante-cinq, même que je leur ai fait observer qu'elles avaient vingt-cinq bonnes minutes à attendre avant le départ.

—Elles ont attendu l'heure du train au buffet.

—Effectivement, Marcel, je n'ai pas faim. Sers-moi le café, inutile de me présenter le dessert.

—A l'instant de tous les grands, il t'entraînait ses gens, le cher baron!

—A propos tu ne sortiras pas sans me prévenir.

—J'ai une idée, ça te va-t-il? Le domestique fit une moue désapprobative et répondit un: Bien monsieur, que son maître aurait certainement relevé si sa préoccupation n'eût pas été aussi grande.

—Le café apporté Marcel partit; Duvergier alluma son cigare et poussa un soupir de soulagement.

—Ce valet m'agaçait, murmura-t-il, un peu plus je soulageais mes nerfs sur son échelle!

miliou de ces travaux que la mort l'a surpris.

COMMENT FAUT-IL DIRE?

Pipe Kummer ou pipe en écume de mer?

A première vue, cela chiffonne un peu l'esprit, car il ne paraît guère possible de solidifier l'écume des flots de l'océan pour la transformer en pipes.

Quant à M. Kummer, dont la légende a fait un grand fabricant de pipes, il n'a jamais existé.

AFFAIRE DREYFUS.

SUITE - VOIR LA 3e PAGE.

Le général Saunier avait une confiance entière dans la loyauté de Henry, et Esterhazy peut avoir reçu l'information de Henry ou de Weyl...

Après avoir réfuté les imputations basées sur le manuel de tir, qui, dit-il, sont purement hypothétiques, M. Demange dit:

Après avoir démontré que le prisonnier n'avait jamais vu manœuvrer la pièce de tir de campagne de «120 courtés», le conseil lit les lettres d'Esterhazy qui prouvent que ce dernier est allé au camp de Châlons et à probablement vu les essais.

Mais la poursuite, ajoute M. Demange, n'avait pas à choisir entre Dreyfus et Esterhazy; elle avait seulement à prouver que Dreyfus était coupable.

tinua, poursuivant son idée: —Comment sortir de cette impasse? Que faire pour attirer cette Marie? Je veux la réduire, la tenir en ma puissance...

—Si je la faisais venir ici, je trouverais bien un moyen de vaincre sa résistance.

—Non, c'est impossible, il faudrait un endroit plus isolé, un petit hôtel hors Paris...

—Ah! j'y suis; imbécile, comment n'ai-je pas plutôt pensé à cela!

—L'hôtel de Mongivray! Parvenu qu'il ne soit pas loué! Il faut savoir de suite...

—Duvarger sonna violemment, puis se dirigea vers son cabinet de travail où son valet de chambre se rendit à son appel.

—Marcel, dit le misérable personnage, sur un ton qu'il s'efforça de rendre aimable, je sais que tu m'es dévoué...

—C'est vrai, mon garçon; mais si tu vas mettre ton dévouement à Péprouve.

une note écrite par Dreyfus prouvant qu'il avait en mai 1894 qu'il n'aurait pas aux manœuvres avec son régiment.

Puis l'avocat s'étend sur l'importance de fait que les stagiaires avaient parfaitement qu'ils n'assisteraient pas aux manœuvres, quoique certains individus puissent chérir l'espoir d'une exception en leur faveur.

Après la suspension d'audience habituelle, M. Demange discute les dépositions relatives à l'écriture et rappelle les murmures qui ont accueilli M. Scheurer-Kestner quand il a montré l'écriture d'Esterhazy à la tribune du sénat.

—Est-ce tout ce que vous avez, ont demandé les sénateurs? Aujourd'hui, la poursuite n'a rien de plus.

Me Demange ajoute qu'il ne comprend pas les conclusions de M. Bertillon.

Plus loin, M. Demange dit: —Ma conviction vient d'un cœur honnête. Je suis convaincu que les juges, avec le doute qui reste dans leurs esprits, se trouveront dans l'impossibilité de déclarer le prisonnier coupable...

—Ah! Messieurs, dit l'avocat, je dois conclure à ce que vous permettez un repos bien gagné, car je vous parle depuis deux jours. Mais il y a une chose qui me réintéresse. Quand j'aurai conclu, le dernier mot de la défense sera dit, et vous vous retirerez dans votre salle particulière pour délibérer sur votre verdict.

Trois hommes se trouvaient au bureau des renseignements, Henry, Esterhazy et Weyl. Esterhazy avait placé les autres sous des obligations pécuniaires, et les trois étaient étroitement liés.

Répondant à l'hypothèse déduite de la note relative les modifications dans l'artillerie, M. Demange dit que l'information a pu être obtenue au camp de Châlons par Esterhazy, tandis que Dreyfus n'a jamais été en possession de la note relative à Madagascar...

Le mémorandum adressé au colonel Schwartzkoppen demandait des instructions au sujet du manuel de tir, qui devait conséquemment avoir été offert, et qu'Esterhazy avait obtenu d'un ami.

—Si toutes ces preuves existaient contre Dreyfus combien serait forte la poursuite. Mais leur hypothèse n'est pas même probable, tandis que les théories de la défense sont toutes appuyées par des documents du dossier secret.

Discutant la dernière ligne du bordereau, «je pars pour les manœuvres», M. Demange présente

la force de ses soldats. Les preuves sont partout. L'heure de la décision suprême a sonné. La France attend anxieusement votre jugement. Je l'attends aussi, avec confiance et en maintenant pleinement les conclusions déjà annoncées.

Le commissaire du gouvernement, en vous rappelant le texte de la loi nous avons rappelé de ce que nous connaissons déjà, que vous n'êtes responsables de votre verdict qu'envers vos consciences et envers Dieu.

Le colonel Jouaust, président de la cour, demanda à Dreyfus s'il a quelque chose à dire.

Le prisonnier se leva, et d'une voix étouffée par l'émotion déclara qu'il n'a qu'une chose à dire, une chose dont il est parfaitement assuré.

—Dreyfus. Oui, monsieur le président.

Les membres de la cour martiale se retirèrent pour délibérer, et le prisonnier quitta la salle pour n'y jamais rentrer car, conformément à la loi, le verdict a été annoncé en son absence.

—Portez armes; puis le colonel Jouaust s'avance en saluant, ainsi que tous les membres de la cour martiale. Les gendarmes crient «Silence», et un silence de mort s'abaisse sur l'auditoire attendant anxieusement le prononcé du sort de Dreyfus.

Le silence est aussitôt rompu par les reporters qui se précipitent pour déposer leurs télégrammes préalablement préparés dans la boîte installée sur la rue, où un gardame les reçoit et les remet à des messagers qui les portent au télégraphe.

Le bruit produit provoque un cri énergique de «Silence», et tout bruit est étouffé jusqu'au moment où le colonel Jouaust finit de parler. Il conclut en disant que la cour siégera jusqu'au moment où la salle sera évacuée.

Les gendarmes font aussitôt évacuer la salle.

—Et te donner l'occasion de gagner un beau billet de mille francs. Par exemple il faut être adroit, actif et surtout discret.

—Monsieur le baron me connaît, il peut compter sur moi, déclara le valet de chambre avec enthousiasme.

—Voici cinq louis à titre d'arrhes... Tu vas aller au cercle... tu demanderas au gérant s'il est toujours chargé de louer l'hôtel de M. de Mongivray, à Anteuil.

—C'est monsieur de Mongivray est celui qui voyage en Orient.

—Oui! Suis-moi bien!

—Parfaitement, monsieur le baron.

—Si l'hôtel est encore à louer, tu diras au gérant... A propos, il te connaît et sait que tu es à mon service?

—Oui, monsieur.

Le colonel Jouaust, président de la cour, demanda à Dreyfus s'il a quelque chose à dire.

Le prisonnier se leva, et d'une voix étouffée par l'émotion déclara qu'il n'a qu'une chose à dire, une chose dont il est parfaitement assuré.

—Dreyfus. Oui, monsieur le président.

Les membres de la cour martiale se retirèrent pour délibérer, et le prisonnier quitta la salle pour n'y jamais rentrer car, conformément à la loi, le verdict a été annoncé en son absence.

—Portez armes; puis le colonel Jouaust s'avance en saluant, ainsi que tous les membres de la cour martiale. Les gendarmes crient «Silence», et un silence de mort s'abaisse sur l'auditoire attendant anxieusement le prononcé du sort de Dreyfus.

Le silence est aussitôt rompu par les reporters qui se précipitent pour déposer leurs télégrammes préalablement préparés dans la boîte installée sur la rue, où un gardame les reçoit et les remet à des messagers qui les portent au télégraphe.

Le bruit produit provoque un cri énergique de «Silence», et tout bruit est étouffé jusqu'au moment où le colonel Jouaust finit de parler. Il conclut en disant que la cour siégera jusqu'au moment où la salle sera évacuée.

Les gendarmes font aussitôt évacuer la salle.

—Et te donner l'occasion de gagner un beau billet de mille francs. Par exemple il faut être adroit, actif et surtout discret.

—Monsieur le baron me connaît, il peut compter sur moi, déclara le valet de chambre avec enthousiasme.

—Voici cinq louis à titre d'arrhes... Tu vas aller au cercle... tu demanderas au gérant s'il est toujours chargé de louer l'hôtel de M. de Mongivray, à Anteuil.

—C'est monsieur de Mongivray est celui qui voyage en Orient.

—Oui! Suis-moi bien!

—Parfaitement, monsieur le baron.

—Si l'hôtel est encore à louer, tu diras au gérant... A propos, il te connaît et sait que tu es à mon service?

—Oui, monsieur.

—Eh bien, tu lui diras que je compte louer l'hôtel, qu'il t'en remette les clefs, et tu me les apporteras.

—Pour éviter tout malentendu, va s'apprêter, je vais écrire un mot au gérant du cercle.

—Reviens vite; si l'hôtel n'est pas loué, je te dirai ce que tu devras faire ensuite.

—Une demi-heure après, Marcel, ayant pris une voiture, apportait les clefs de l'hôtel.

Tel maître, tel valet, encore un axiome qui ne ment pas souvent. Duvarger eut un long entretien avec son domestique et celui-ci ne le quitta qu'après avoir reçu des instructions compliquées.

Le lendemain matin le vieux vifven se rendit à Anteuil, avenue de Versailles.

montré le moindre signe d'émotion; il n'a pas prononcé un mot, et il est retourné à la prison comme un automate.

On croit que Dreyfus sera interrogé dans la forteresse de Corte, île de Corse.

Une foule nombreuse, que la police faisait circuler, se tenait dans la square voisine du bureau télégraphique et des principaux cafés.

Quand la population a appris que la cour était restée une heure en délibération, on a pensé que les juges ne pouvaient pas s'accorder.

Cinq ou dix minutes ne s'étaient pas écoulées que l'arrivée de reporters et de messagers, à pied ou en bicyclette, est arrivée comme un trombe dans la rue.

Le colonel Jouaust, président de la cour, demanda à Dreyfus s'il a quelque chose à dire.

Le prisonnier se leva, et d'une voix étouffée par l'émotion déclara qu'il n'a qu'une chose à dire, une chose dont il est parfaitement assuré.

—Dreyfus. Oui, monsieur le président.

Les membres de la cour martiale se retirèrent pour délibérer, et le prisonnier quitta la salle pour n'y jamais rentrer car, conformément à la loi, le verdict a été annoncé en son absence.

—Portez armes; puis le colonel Jouaust s'avance en saluant, ainsi que tous les membres de la cour martiale. Les gendarmes crient «Silence», et un silence de mort s'abaisse sur l'auditoire attendant anxieusement le prononcé du sort de Dreyfus.

Le silence est aussitôt rompu par les reporters qui se précipitent pour déposer leurs télégrammes préalablement préparés dans la boîte installée sur la rue, où un gardame les reçoit et les remet à des messagers qui les portent au télégraphe.

Le bruit produit provoque un cri énergique de «Silence», et tout bruit est étouffé jusqu'au moment où le colonel Jouaust finit de parler. Il conclut en disant que la cour siégera jusqu'au moment où la salle sera évacuée.

Les gendarmes font aussitôt évacuer la salle.

—Et te donner l'occasion de gagner un beau billet de mille francs. Par exemple il faut être adroit, actif et surtout discret.

—Monsieur le baron me connaît, il peut compter sur moi, déclara le valet de chambre avec enthousiasme.

—Voici cinq louis à titre d'arrhes... Tu vas aller au cercle... tu demanderas au gérant s'il est toujours chargé de louer l'hôtel de M. de Mongivray, à Anteuil.

—C'est monsieur de Mongivray est celui qui voyage en Orient.

—Oui! Suis-moi bien!

—Parfaitement, monsieur le baron.

—Si l'hôtel est encore à louer, tu diras au gérant... A propos, il te connaît et sait que tu es à mon service?

—Oui, monsieur.

—Eh bien, tu lui diras que je compte louer l'hôtel, qu'il t'en remette les clefs, et tu me les apporteras.

—Pour éviter tout malentendu, va s'apprêter, je vais écrire un mot au gérant du cercle.

—Reviens vite; si l'hôtel n'est pas loué, je te dirai ce que tu devras faire ensuite.

—Une demi-heure après, Marcel, ayant pris une voiture, apportait les clefs de l'hôtel.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

Table listing ship names, destinations, and dates. Includes entries like Steamship El Sol, Steamship El Dorado, etc.

TEMPERATURE Du 9 septembre 1899.

Table showing temperature in Fahrenheit and Centigrade for various stations.

BULLETIN FLUVIAL.

Table providing river level information for various stations.

BOIS DE CONSTRUCTION.

Table listing construction materials and their prices.

PRONOSTIC.

Il n'y aura pas de changement dans l'étage des rivières dans ce district dans la tendance à la baisse...

NAVIGATION FLUVIALE.

Départ de bateaux à vapeur DIMANCHE, 10 SEPTEMBRE 1899.

Table listing departure times for river boats to various destinations.

Liste des navires dans le port.

Table listing ships in port, including names and agents.

Chin Pimples.

BOUONS AT MENTON est local dans la nature. Il disparaît rapidement...

avec un sourire sardonique... Allons, voyons un peu l'intérieur de la maison.

—Un vieillard à la trogne enlumineée vint ouvrir. Tout chez cet homme dénotait l'ivrognerie invétérée...

—Oh! oh! voilà une tête qui fait bien mon affaire, pensa celui qui venait de sonner.

—J'ai loué la villa de M. de Mongivray, je viens en prendre possession; voici mon acte de location.